



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hommage aux anciens combattants

Question au Gouvernement n° 4484

Texte de la question

HOMMAGE AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. le président. La parole est à Mme Josy Poueyto.

M. Maxime Minot. Le masque ! J'enlève le mien aussi !

Mme Josy Poueyto. Madame la ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants, à deux jours de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, je voudrais, au nom du groupe du Mouvement démocrate et démocrates apparentés, rendre hommage aux poilus et, plus globalement, à l'ensemble des anciens combattants et résistants qui ont porté les armes (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem et sur quelques bancs du groupe SOC*), qui ont été blessés ou qui ont perdu la vie sur les champs de bataille. Permettez-moi aussi de saluer la mémoire du général de Gaulle, alors que nous célébrons aujourd'hui le cinquante-et-unième anniversaire de sa mort, sans oublier de citer Hubert Germain (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM*), le dernier Compagnon de la Libération, qui nous a quittés récemment, à 101 ans. (Mêmes mouvements. – Brouhaha sur divers bancs.)

Notre devoir de mémoire est essentiel. Il est d'autant plus important que la grande histoire et l'actualité ne cessent, de nos jours encore, de marquer notre pays. Vous avez, madame la ministre déléguée, soutenu ce travail mémoriel avec une grande force depuis votre arrivée au Gouvernement.

M. Maxime Minot. Le masque !

Mme Josy Poueyto. Permettez-moi de vous rendre hommage pour l'action menée, en faveur non seulement du monde combattant, mais aussi du lien armée-nation auquel nous sommes très attachés.

M. Maxime Minot. Le masque !

Mme Josy Poueyto. À vos côtés, la majorité poursuit d'ailleurs cette tâche, avec, suite à l'intervention du Président de la République du 20 septembre dernier, l'examen du projet de loi portant reconnaissance de la nation et réparation des préjudices subis par les harkis, par les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local et par leurs familles, du fait des conditions de leur accueil sur le territoire français. C'est un grand pas, un pas historique pour passer du pardon à la justice. L'attente qu'il suscite est déjà palpable.

Cependant, une fois l'écriture législative accomplie, la page sera-t-elle concrètement tournée ? Ne faudra-t-il pas également envisager d'organiser, avec l'appui de l'État, la diffusion d'une mémoire savante, construite par les universitaires et destinée à animer, dans notre vie culturelle, au bénéfice des nouvelles générations, toute la

vérité sur la question harkie et ainsi accomplir et perpétuer notre devoir de mémoire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. Chers collègues, je vous fais remarquer, pour calmer l'agitation, que chacun d'entre vous doit comprendre que le masque doit être porté dans l'hémicycle : seul l'orateur qui s'exprime a le droit de le retirer, ce qui est valable pour tous les groupes !

M. Maxime Minot. Depuis quand ?

M. le président. Il est donc inutile de chercher des prétextes pour vociférer !

M. Maxime Minot. Pourquoi ne le portez-vous pas, vous-même, quand vous parlez ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants. Je vous remercie pour votre question, à la veille du 11 novembre, date importante pour l'hommage de la nation à tous les morts pour la France, dans des conflits anciens ou contemporains. Ce jour nous rappelle que nombre d'hommes et de femmes se sont battus pour la liberté de notre pays, pour la démocratie et pour la République.

Vous l'avez évoqué, le Président de la République a entamé un nouveau chemin sur la mémoire des harkis (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR*) – non pas nouveau, car il était ouvert depuis fort longtemps, y compris par les précédents présidents de la République – et a fait le choix d'un discours de rupture le 20 septembre dernier, demandant pardon. Ce pardon – qui se traduira par la reconnaissance et par la réparation – fera l'objet d'une loi, que j'aurai l'honneur de vous présenter et dont nous aurons le privilège de débattre.

M. Pierre Cordier. Si nous avons le temps !

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée. Cependant, cette loi de reconnaissance et de réparation ne fera pas tout, car, en définitive, la reconnaissance implique la connaissance. La mémoire doit, plus que jamais, être amplifiée – par les historiens, par les témoignages des anciens harkis et de leurs enfants –, notamment eu égard aux harkis, sujet mal connu des Français. Mon ministère sera chargé de mettre cela en œuvre, grâce à des actions, des expositions, des films, des livres. Nous comptons également beaucoup sur les professeurs de l'éducation nationale pour nous aider à effectuer cette transmission mémorielle. Tel est notre devoir : savoir d'où l'on vient, c'est aussi savoir où l'on va dans notre société. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. Erwan Balanant. Très belle réponse !

Données clés

Auteur : [Mme Josy Poueyto](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4484

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Mémoire et anciens combattants

Ministère attributaire : Mémoire et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 novembre 2021](#)